

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_78

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE**

**COMMISSION LOCALE  
D'EVALUATION DES  
CHARGES TRANSFÉRÉES  
(CLECT)**

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **12 Novembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 5 novembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 13 novembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Véronique MOUILLER, *1<sup>ère</sup> adjointe*, Catherine ZAPPA, *conseillère municipale*.

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Pascaline PATIN*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA	Jean-Luc CHERVIN Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201112-1\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 13/11/2020

**ADMINISTRATION GENERALE**

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES  
TRANSFEREES (CLECT)**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

M. le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV portant création des commissions locales d'évaluation des charges transférées entre un établissement public de coopération intercommunal et ses communes membres ;

Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L.2121-33 portant désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Roannais Agglomération du 24 septembre 2020, portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que le conseil communautaire de Roannais Agglomération a fixé les modalités de représentation au sein de la commission de la façon suivante :

- Commune de moins de 5 000 habitants : 1 siège (1 titulaire, 1 suppléant)
- Commune de 5 000 à 30 000 habitants : 3 sièges (3 titulaires, 3 suppléants)
- Communes de plus de 30 000 habitants : 4 sièges (4 titulaires, 4 suppléants)

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection en son sein de ses représentants au sein de la commission ;

Considérant que la commune doit désigner 6 représentants conformément à la répartition fixée ci-avant ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne les représentant(s) suivant(s) pour composer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
- Nabih NEJJAR	- Thierry ROLLET
- Pierre BARNET	- Andrée RICCETTI
- Véronique MOUILLER	- Jean-Marc DETOUR

- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte se rapportant à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 13 novembre 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN